



CASE COLOMBARIUM

CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de la commune de Condezaygues

Vu la demande présentée par M. Michel ARCHAMBAULT

domicilié à Condezaygues 50 Casals
Redours

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal
à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de : sa famille

Concession N° 198

N° du Plan 3

ARRÊTE :

Article premier. — Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée une concession perpetuelle

à compter du _____
de 0,16 mètres superficiels.

Art. 2. — Cette concession est accordée à titre de ⁽¹⁾ :

- concession nouvelle ;
- renouvellement de la concession accordée le _____ et expirant le _____ ;
- conversion de la concession accordée le _____ et expirant le _____ .

Art. 3. — La concession est accordée moyennant la somme totale de vingt-cinq euros qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° _____ du _____ .

Art. 4. — Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Art. 5. — Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le 29 juillet 2011
Le Maire,

L'acquéreur,



Enregistré à : **SIE D'AGEN**
 Le 30/08/2011 Bordereau n°2011/1 034 Case n°2
 Enregistrement : 25 € Pénalités :
 Total liquidé : vingt-cinq euros
 Montant reçu : vingt-cinq euros
 Le Contrôleur principal

Le Contrôleur des Impôts
Patrick MERIEUX

EXEMPLAIRE DESTINÉ
A LA MAIRIE

(1) Rayer les mentions inutiles.